

La lettre du Président

Le mot du président

François
COLONNA

Président du SIVOM de Vico
Coggio et maire de VICO

"Nous avons choisi de renouveler un contrat de 12 ans à partir du 1 octobre 2024 dans le cadre de la gestion de l'assainissement collectif avec la CEO Corse, filiale de Kyrnolia.

Des engagements forts pour les usagers ont été pris :

Ce contrat est porté par une totale transparence via un reporting de leurs actions et des réunions fréquentes entre les services, une gestion patrimoniale forte pour orienter les décisions et les moyens, un suivi technique des installations qui intègre toutes les dernières avancées technologiques.

Le mot du Directeur Général

Baptiste Denizot

Directeur Général de la C.E.O.C.
Compagnie des eaux et de l'ozone Corse
Filiale de Kyrnolia

"Merci de nous accorder à nouveau votre confiance, notre équipe locale est pleinement satisfaite d'être en continu au service des usagers. Nous nous engageons notamment à surveiller en temps réel vos installations, à vous garantir une continuité de service 24h/24 et à décliner un programme d'investissement et de renouvellement des installations pour un service fiable et durable."

Les + du contrat d'assainissement collectif



Un contrat de **12 ans** gage de confiance avec la **CEO Corse** filiale de Kyrnolia

Une **gouvernance** basée sur la transparence et la concertation



Un **suivi technique** des installations **performant** validé par les dernières avancées technologiques



Une plateforme active de **compostage des boues** de la station d'épuration exploitée par la CEO Corse



Une meilleure **gestion du patrimoine** et des réseaux avec l'assistance d'outils numériques innovants



Un service opérationnel de **proximité** de 11 agents prêts à intervenir

En composant le **09 69 39 00 19**, les démarches les plus courantes pour les usagers sont traitées

Une astreinte 24h/24, 7j/7



Un programme de **renouvellement** ambitieux et ciblé d'un montant de **405 691 €** sur la durée du contrat

Pour aller plus loin...



Décomposition du prix du service

Part Fixe en € HT par semestre :	Part Variable en € HT par m3
• Année 2024 : 36,00 €HT soit 36,75 € TTC	2,3600 € HT/m3 soit 2,4095 € TTC
• Année 2025 : 39,00 €HT soit 39,82 € TTC	2,4450 € HT/m3 soit 2,4963 € TTC
• Année 2026 : 42,00 €HT soit 42,88 € TTC	2,5300 € HT/m3 soit 2,5831 € TTC
• Année 2027 : 45,00 €HT soit 45,94 € TTC	2,6150 € HT/m3 soit 2,6691 € TTC
• Année 2028 jusqu'en 2036 : 48,00 €HT soit 49,00 € TTC	2,7000 € HT/m3 soit 2,7567 € TTC

La relève, la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif auprès des abonnés seront assurés par l'exploitant du service de distribution de l'eau potable.



Un suivi en temps réel

Le délégataire surveille 24h/24 les paramètres de qualité
Informations disponibles en permanence via la mise en place d'une plateforme nommée d'hubgrade favorisant la suivie des indicateurs de performance.

Des consommations énergétiques en baisse grâce aux choix des équipements lors du renouvellement et de la mise en œuvre d'optimisation des pratiques d'exploitation.

La CEO Corse à chaque situation préconisera de s'orienter vers des solutions permettant de réaliser des économies d'énergie (CEE).



La plateforme de compostage

Un projet innovant au service du territoire.

Le traitement des boues à partir de la plateforme de compostage est destiné de principe à la valorisation agricole.

La CEO Corse doit veiller à l'approvisionnement des déchets verts nécessaires à son fonctionnement en fonction des boues extraites de la station d'épuration.

Gestion du patrimoine

Surveillance et pilotage en temps réel des installations



STEP de Sagone (8 500 EH) réhabilitée de type biologique avec 3 filtres aérés de type MBBR / Plateforme de compostage / 9 postes de relevage / 22 km de réseau / Opération de curage préventif annuelle sur 1400 ml.

Un service de proximité

Une continuité de service avec une astreinte 24h/24.

Une transparence et une concertation qui passent par un reporting des activités accessibles en continu et des réunions de pilotages trimestrielles avec le SIVOM.



Un programme d'investissement et de renouvellement

Amélioration en continu et garantie de la fiabilité des installations